

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3256>

Election Commission Pilotage et Accompagnement de la Recherche (CPAR) de l'INSERM 2022



- ACTIVITE A L'INSERM -
Date de mise en ligne : lundi 14 février 2022

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Election des représentants du personnel à la Commission Pilotage et Accompagnement de la Recherche (CPAR) de l'INSERM

Mandat 2022- 2026

Collège C (Ingénieur-e-s et Technicien-ne-s)

lire la profession de foi SNTRS CGT :



Prof_Foi_SNTRS_CPAR_Inserm_2022_College_C

vote électronique : du lundi 7 mars 9H au lundi 14 mars 2022 14H

La Commission de Pilotage et d'Accompagnement de la Recherche (CPAR) est l'instance d'évaluation de l'activité des chercheurs impliqués dans l'administration de la recherche. C'est une commission dépouillée de sa prérogative d'examen des structures et d'évaluation de l'activité des services de l'administration de la recherche ; alors qu'elle devrait avoir un rôle de propositions dans l'organisation de l'administration et l'évaluation des besoins en termes de personnels et de moyens.

Ces dernières années, **le dialogue social n'a cessé de régresser.** La concertation avec les personnels dans la mise en œuvre des réorganisations de l'administration centrale ou régionale (fusions des délégations Paris 7-5 et Paris 6-12, réforme du DSI, déménagements ANRS, DSI, etc ...) a été quasi inexistante. La politique d'individualisation des salaires, les changements de missions des personnels administratifs avec de nouvelles responsabilités mais sans reconnaissance par la promotion, le recours à massif à l'emploi précaire, conduisent à des conditions de travail dégradées et au développement de la souffrance au travail.

Pour modifier cet état de fait, **la présence à la CPAR d'élus IT SNTRS CGT représentants les personnels de l'Administration est nécessaire !**

Une CPAR rendue à son rôle plein et entier, examinant les structures et l'activité des services de l'administration de la recherche (centrale et déconcentrée), c'est :

- un moyen de promouvoir les compétences internes à l'Inserm ;
- un moyen de promouvoir la concertation avec les personnels pour l'évolution de l'organisation administrative ;
- un moyen de lutte contre le recours à la précarité et à la sous-traitance qui provoque une perte des compétences internes et la déstabilisation de l'administration ;
- un moyen d'obtenir la transparence sur les rémunérations, contre l'individualisation des salaires (primes RIFSEEP),

en garantissant à tous une rémunération indexée à une grille de qualification statutaire ;

- un moyen d'obtenir une gestion qui respecte les statuts des personnels et les missions de de l'Inserm.

Les élus du SNTRS CGT s'engagent à agir :

- ▶ **pour garantir l'égalité de traitement des candidats et le respect des règles dans les jurys de concours IT internes et externes ;**
- ▶ **pour une administration de la recherche qui soit un partenaire des laboratoires et non un instrument de pilotage des structures et des personnels !**

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LE SNTRS-CGT !